

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1

Module "Recyclage" - en partenariat avec SPMSI

AUXERRE

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

- Session 1 : Du 26/09/2022 au
27/09/2022

Inscriptions du 21/04/2022 au 16/09/2022

- Session 2 : Du 06/12/2022 au
07/12/2022

Inscriptions du 21/04/2022 au 30/11/2022

>> Durées

- Durée indicative : 2 Jour(s)
- Durée totale : 14 h (dont 14 h en centre)

>> Effectif

De 4 à 12

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 294.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 89
Antenne d'Auxerre - Site Fourier
44 boulevard Lyautey
89000 AUXERRE

>> Votre interlocuteur

Martine MAIGRE
Assistante de formation
Tél. : 03 86 72 03 22
martine.maigre@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 89
Lycée Joseph Fourier, 44 Boulevard
Lyautey, BP 80053
89010 AUXERRE
Tél. : 03 86 72 10 40
greta89.contact@ac-dijon.fr
Siret : 19890005200020
N° d'activité : 2689P000389
www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) .
- Recycler la formation de premier niveau pour les agents de service de sécurité incendie.

>> PRÉREQUIS

- Niveau 1 (Ancien niv. VI) - Niveau d'entrée exigé
- Certificat médical normé de - de 3 mois
- Certification SST à passer avant la formation RAN SSIAP 1
- Diplôme SSIAP 1 obtenu
- Pièce d'identité en cours de validité
- + justifier d'une activité de SSIAP 1 de 1607 heures dans les 3 dernières années

>> CONTENU

- Réglementation Principes fondamentaux de sécurité incendie en ERP et IGH,
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours,
- Pratique,
- Gestion d'une alarme,
- Alerte des sapeurs-pompiers,
- Gestion d'une évacuation,
- Réception et guidage des secours (IGH-ERP),
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction : Méthode d'extinction d'un début d'incendie,
- Protection individuelle.

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
 - Interentreprise
 - En centre
 - Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.*

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien
Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 (Sans niveau spécifique)

- Attestation de fin de formation
- Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes - SSIAP 1 (ministère de l'Intérieur) remis à la fin de la formation, sauf défaillance notoire du stagiaire au cours de la formation. Appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas, transmise à l'employeur, ou à défaut, au stagiaire.

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine, pompiers en activité ou ayant une longue expérience de pompiers (niveau SSIAP 3)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1

Module "Recyclage" - en partenariat avec SPMSI

SENS

>> Public(s) (H/F)

Tout public

>> Dates

Entrées/sorties à dates fixes

Du 07/11/2022 au 08/11/2022

Inscriptions du 21/04/2022 au 28/10/2022

>> Durées

- Durée indicative : 2 Jour(s)

- Durée totale : 14 h (dont 14 h en centre)

>> Effectif

De 4 à 10

>> Coût de la prestation

Prise en charge possible en fonction de votre statut.

Coût total max. : 294.00 € TTC

>> Lieu de la formation

GRETA 89

Antenne de Sens

13 rue Raymond Poincaré

89100 SENS

>> Votre interlocuteur

Sylvie DESNOUES

Coordonnatrice

Tél. : 03 86 65 87 35

sylvie.desnoues@ac-dijon.fr

>> Organisme responsable

GRETA 89

Lycée Joseph Fourier, 44 Boulevard

Lyautey, BP 80053

89010 AUXERRE

Tél. : 03 86 72 10 40

greta89.contact@ac-dijon.fr

Siret : 19890005200020

N° d'activité : 2689P000389

www.bourgogne-greta.fr

>> OBJECTIF(S)

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) .
- Recycler la formation de premier niveau pour les agents de service de sécurité incendie.

>> PRÉREQUIS

- Niveau 1 (Ancien niv. VI) - Niveau d'entrée exigé
- Certificat médical normé de - de 3 mois
- Certification SST à passer avant la formation RAN SSIAP 1
- Diplôme SSIAP 1 obtenu
- Pièce d'identité en cours de validité
- + justifier d'une activité de SSIAP 1 de 1607 heures dans les 3 dernières années

>> CONTENU

- Réglementation Principes fondamentaux de sécurité incendie en ERP et IGH,
- Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours,
- Pratique,
- Gestion d'une alarme,
- Alerte des sapeurs-pompiers,
- Gestion d'une évacuation,
- Réception et guidage des secours (IGH-ERP),
- Mise en oeuvre des moyens d'extinction : Méthode d'extinction d'un début d'incendie,
- Protection individuelle.

>> MODALITÉ(S) DE FORMATION

- Formation en présentiel
 - Interentreprise
 - En centre
 - Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap
- Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme en amont pour une étude préalable des possibilités d'adaptation des modalités en fonction de vos besoins spécifiques et particuliers.*

>> MOYEN(S) ET MODALITÉ(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Document pédagogique, Etude de cas

>> MODALITÉ(S) D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Admission après entretien

Admission sur dossier

>> ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE(S) DES ACQUIS

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 (Sans niveau spécifique)

- Attestation de fin de formation
- Diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes - SSIAP 1 (ministère de l'Intérieur) remis à la fin de la formation, sauf défaillance notoire du stagiaire au cours de la formation. Appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas, transmise à l'employeur, ou à défaut, au stagiaire.

>> INTERVENANT(E)(S)

Intervenants professionnels du domaine, pompiers en activité ou ayant une longue expérience de pompiers (niveau SSIAP 3)